

Le Guide des Produits

 **DANGEREUX**

Apprenons à nous en **MÉFIER** et adoptons les **BONS GESTES** !

- ⊕ **Comment éliminer correctement les produits dangereux tout en respectant notre santé et notre environnement ?**
- ⊕ **Des conseils pour réduire leur utilisation**
- ⊕ **Des astuces pour trouver des alternatives**



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets



**ATTENTION :
NE PAS JETER
N'IMPORTE OÙ !**

Pourquoi sont-ils DANGEREUX ?

Ils contiennent des substances toxiques et nocives (produits chimiques, métaux lourds) aux conséquences graves :

- brûlures et irritations de la peau ou des voies respiratoires, bioaccumulation des vapeurs respirées ou perspirées par la peau.
- contamination de l'air, de l'eau et du sol (infiltration dans les nappes phréatiques, rivières...)
- contamination de la faune et de la flore.

Comment les reconnaître ?

Des pictogrammes accolés sur les emballages nous alertent du danger.

Ces déchets sont dangereux et

NE DOIVENT PAS

- être versés dans les eaux usées (évier, égouts, canalisations...),
- abandonnés dans la nature,
- jetés dans la poubelle (dangereux pour les agents de collecte et lors de l'incinération).

Un seul réflexe :

LA DECHETTERIE

Si un produit présente un de ces pictogrammes :

ATTENTION DANGER !
À MANIPULER AVEC
PRÉCAUTION

Lors de l'entretien de la maison, le jardinage ou le bricolage, les produits dangereux sont présents partout autour de nous.



O - Comburant



T - Toxique



Xn - Nocif
Xi - Irritant



F - Inflammable



E - Explosif



N - Dangereux pour l'environnement



C - Corrosif



a remplacé



➔ Plus d'infos, sur <http://www.stopauxaccidentsquotidiens.fr>

Alors soyons VIGILANTS !

Dans le garage



Huiles de vidange, filtres à huile, liquides de freins, antigels ...

Pendant les activités de bricolage



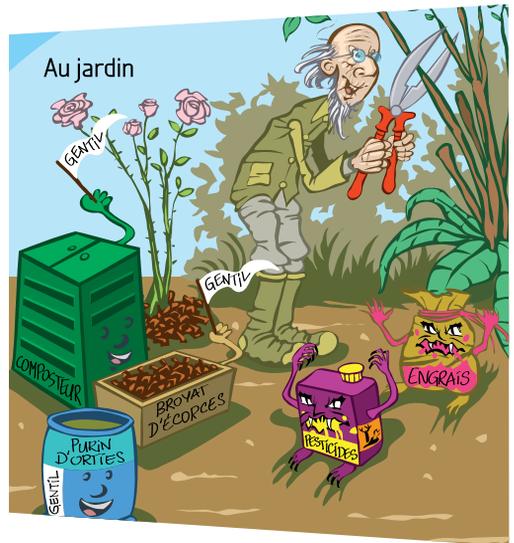
Peintures, solvants, colles, vernis, aérosols, diluants, décapants, anti-rouille, white spirit, pinceaux, rouleaux et chiffons souillés ...

Dans la cuisine



Produits d'entretien (détachants, détartrants, dégraissants, déboucheurs, nettoyeurs pour four, acide chlorhydrique, soude) ...

Au jardin



Engrais chimiques, produits phytosanitaires et pesticides (fongicides, insecticides, désherbants, anti-nuisibles), ... sans oublier les produits d'entretien des piscines ...

Adoptons les BONS GESTES...

apportons-les à la DÉCHETTERIE !



Je dépose ces produits dans un **BAC DÉDIÉ** hors de portée des enfants. Une fois plein, j'apporte mon bac à la **DÉCHETTERIE** où ils seront traités dans le respect de notre santé et de notre environnement.



Les vieilles radiographies contiennent des sels d'argent toxiques, elles sont à **apporter en déchetterie**.

Ces déchets ne doivent pas :

- être versés dans les réseaux d'eaux usées ou pluviales (WC, éviers, égouts, fossés...)
- abandonnés dans la nature ou brûlés,
- jetés dans la poubelle (dangereux pour les agents de collecte et lors de l'incinération).

Les médicaments non utilisés et les **DASRI** (déchets d'activités de soins à risques infectieux - seringues...) doivent être **repris par votre pharmacien**.



Les bouteilles de gaz sont consignées et **interdites en déchetterie**.

➔ Un doute, une question

Interrogez le SYBERT au 03 81 21 15 60
secretariat.sybert@grandbesancon.fr

D.E.E.E. Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Ce pictogramme est apposé sur les appareils comportant des composants électriques ou électroniques et les lampes et tubes à économie d'énergie.



Ce symbole indique qu'il est interdit de jeter ces déchets à la poubelle.

Les DEEE se décomposent en groupes :

- **le gros électroménager froid** : réfrigérateur, congélateur,...
- **le gros électroménager hors froid** : four, lave-linge,...
- **les petits appareils en mélange** : grille-pain, sèche-cheveux, jouet électrique, téléphone portable,...
- **les écrans**, télévision, ordinateur,...
- **les lampes à économie d'énergie** (contient du mercure).



Que faire pour vous débarrasser des appareils usagés ?

1. S'ils fonctionnent encore, **faites-en don à une association caritative ou une recyclerie** (EMMAUS à Besançon ou Ornans, TRI à Quingey, ENVIE à Chalezeule ...)
2. Rapportez-les dans les magasins en appliquant **la règle du 1 pour 1** : pour l'achat d'un appareil neuf, le magasin est tenu de vous reprendre l'ancien gratuitement,
3. Sinon, déposez ces déchets **en déchetterie**.

➔ Plus d'infos sur :
www.collectons.org
www.malampe.org
www.eco-systemes.com
www.recylum.com

 Eco-systèmes

 recylum
regroupeur de lampes

Des conseils pour RÉDUIRE

l'utilisation des produits dangereux

et faire des ÉCONOMIES

1 Avez-vous pensé à l'utilisation des piles rechargeables pour les jouets des enfants, l'appareil photo ou la télécommande ?

1 pile rechargeable c'est l'équivalent de 100 piles classiques.



2 Au jardin, évitez les surdosages

en appliquant correctement le mode d'emploi.

2 fois plus, c'est 2 fois plus cher et 2 fois plus polluant !



3 Préférez des objets qui se branchent sur le secteur ou qui fonctionnent à l'énergie solaire.

Achats de piles évités !



4 Préférez des produits éco-labellisés,

plus respectueux de l'environnement. De plus en plus de produits éco-labellisés sont proposés : produits d'entretien, d'hygiène, peintures, vernis, ordinateurs, textiles...



5 Quand vous bricolez, préparez les quantités dont vous avez besoin et assurez-vous de la reprise des pots inutilisés par le magasin.



6 Faites recharger vos cartouches d'imprimante.



➔ Consultez le site <http://www.ecolabels.fr>

Des ALTERNATIVES existent

pour éviter leur utilisation

Demandez-vous toujours si vous en avez besoin ?



➔ A la cuisine et à la salle de bain, utilisez :

- du vinaigre blanc pour détartre,
- du bicarbonate de soude pour rincer et désodoriser,
- pour déboucher un évier, utilisez une ventouse ou dévissez simplement le siphon !
- le savon noir et la pierre d'argile nettoient tout du sol au plafond.

➔ Au jardin,

- préférez les espèces locales (troènes, sapins, noisetiers,...),
- fabriquez votre compost (composteur à commander au SYBERT),
- désherbez à la main ou à l'eau bouillante,
- paillez le sol avec vos tontes sèches et broyez vos petites tailles pour limiter la pousse des herbes,
- utilisez du purin d'orties (macération d'orties dans un seau d'eau) comme engrais ou répulsif à pucerons,
- ne traitez pas s'il va pleuvoir,
- pensez à planter de la jachère fleurie.



7 Pensez à la location ou à l'achat groupé : nettoyeur haute-pressure, débroussailluse, broyeur à végétaux,...



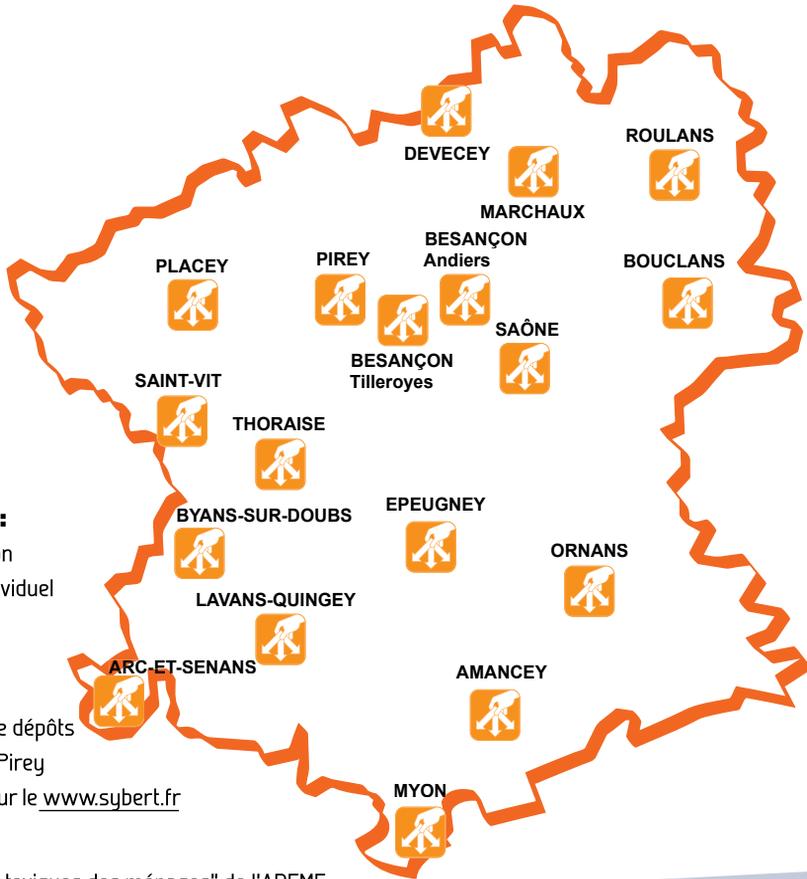
➔ Et si on laissait pousser les herbes sauvages ?

- ➔ Consultez le site <http://raffa.grandmenage.info/> qui vous donnera des recettes écologiques pour **fabriquer vous-même vos produits d'entretien** :

9 Utilisez des solvants végétaux, des peintures acryliques (à l'eau), des enduits naturels à la chaux, moins nocive que les peintures à l'huile.
Préférez toujours les ecolabels !



Les DECHETTERIES du SYBERT à votre disposition



contact@ef-m.com - 09/2010 - illustrations : Marc Haidar
 Nombre d'exemplaires : 5 000
 Lerm

⊕ En savoir plus :

- Plaquette d'incitation au compostage individuel
- Guide du dépôt en déchetterie
- Plaquette Amiante sur les modalités de dépôts à la déchetterie de Pirey

Guides disponibles sur le www.sybert.fr

⊕ Plus d'infos :

- Guide "Les déchets toxiques des ménages" de l'ADEME www.ademe.fr/particuliers/Fiches/dangereux/rub3.htm

⊕ Un doute, une question

Interrogez le SYBERT au 03 81 21 15 60
secretariat.sybert@grandbesancon.fr



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets

SYBERT
La City - 4, rue Gabriel Plançon
25 043 Besançon Cedex
Tél. 03 81 21 15 60 - Fax 03 81 21 15 61
secretariat.sybert@grandbesancon.fr
www.sybert.fr

Ce guide des produits dangereux rentre dans le programme local de prévention des déchets du SYBERT

